



ADMISSION

Accès ouvert aux titulaires d'un BAC +2, DUT ou BTS ou DEFA, dans les options sciences de la vie, biologie, géographie, aménagement du paysage, gestion et protection de la nature, gestion forestière, design d'espace, ou étudiants issus de L2. Modalités : sur dossier et entretien de motivation.



PROCÉDURE POUR CANDIDATER

Retrait des dossiers de candidature à partir de janvier sur le site internet de l'Université Paris Sud : <http://www.u-psud.fr>

Métiers visés

Assistant ingénieur, assistant technique, cadre, chef de projet, responsable d'animation de projet, formateur dans les entreprises d'espaces verts, les bureaux d'études, les collectivités territoriales ou autres institutions publiques.

Entreprises partenaires

Ville de Paris – Urban-Eco – Gally – Mairie d'Evreux – Mairie de Poissy – Thierry Jourd'heuil Paysagistes – EIVP – UNEP

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT

BAC +3

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT LP ECOPUR

LICENCE PROFESSIONNELLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN ECO-PAYSAGE VÉGÉTAL URBAIN



CONTACTS

Contacts filière

Enseignant responsable de la mention
Sophie NADOT
Sophie.nadot@u-psud.fr
Tél 01 69 15 56 65

Secrétariat
Guylaine CLEMENCON
guylaine.clemencon@u-psud.fr
Tél 01 69 15 77 37

Contacts CFA UNION

Pour toute information concernant l'apprentissage et les conditions du contrat :
www.cfa-union.org

Conception : SandrineDorsemaine.com



www.cfa-union.org





LIEU DE LA FORMATION

- Université Paris Sud – Faculté des Sciences – 91405 ORSAY
 - Jardin des Plantes - PARIS (Muséum National d'Histoire Naturelle)
 - Ecole du Breuil – route de la Ferme – 75012 PARIS
www.sciences.u-psud.fr

BAC+3 - LICENCE PROFESSIONNELLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN ECO-PAYSAGE VÉGÉTAL URBAIN

LP ECOPUR



TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage

Contrat de professionnalisation



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des professionnels capables d'intégrer les enjeux de l'écologie urbaine, afin de savoir développer les trames vertes, gérer la biodiversité, diminuer les principaux impacts négatifs en développant de bonnes pratiques dans les espaces verts (protection biologique intégrée, utilisation de plantes moins exigeantes en eau, engrais). En bref, réconcilier la ville avec la nature !



RYTHME DE L'ALTERNANCE

1 an. Nombre d'heures de formation : 560 heures sur les sites de l'Université Paris Sud, du Muséum national d'Histoire naturelle et de l'Ecole du Breuil.

Alternance : environ 1 mois / 1 mois variable selon le semestre.

Investissez dans vos futurs talents

Coût de formation finançable par la Taxe d'apprentissage ou OPCA pour les contrats de professionnalisation

Pour plus d'informations :
www.cfa-union.org



PROGRAMME DE LA FORMATION

Mise à niveau	Notions de base en paysagisme, horticulture, connaissance des végétaux, économie et connaissance du milieu professionnel (35 h Pour les étudiants non titulaires d'un BTS Aménagement paysagers)	
Biodiversité	Définitions et concepts ; approches systématiques et écologiques de la biodiversité ; méthodes et inventaires botaniques	90 h
Ecologie urbaine	Historique et définition ; relations homme-nature en ville ; trames vertes et bleues	50 h
Composition paysagère	Formation à la réalisation d'un projet (jusqu'à l'Avant-Projet Sommaire) dans une optique de gestion environnementale de l'espace vert	60 h
Outils pour l'aménagement paysager durable	Fleurissement durable ; agronomie urbaine ; normes ISO et plan climat	80 h
Gestion environnementale	Gestion durable d'un espace paysager ; plantes et pollution ; diagnostic phytosanitaire et protection biologique intégrée	80 h
Communication	Bases de données et SIG ; outils professionnels de communication ; anglais	50 h
Projet tuteuré	Analyse d'un site donnant lieu à des propositions de gestion ou d'aménagement	150 h
Activités en entreprise		32 sem.
TOTAL		560 h